

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 19409 Numéro SIREN : 482 623 774 Nom ou dénomination : A2CS
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2021 sous le numéro de dépôt 112937

Carlos FERNANDES
Commissaire aux comptes
56, Allée de la Meute
78110 Le Vésinet

**Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la Société**

A2CS
Société à responsabilité limitée d'expertise-comptable
et de commissariat aux comptes
482 623 774 R.C.S. Paris
60, avenue de La Bourdonnais - 75007 PARIS

en Société par Actions Simplifiée (SAS)
au capital de 100.000 €



2 SEPTEMBRE 2021

Carlos FERNANDES
Commissaire aux comptes
56, Allée de la Meute
78110 Le Vésinet

A2CS
Société à responsabilité limitée d'expertise-comptable
et de commissariat aux comptes
482 623 774 R.C.S. Paris
60, avenue de La Bourdonnais
75007 Paris

Aux Associés,

En ma qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, par décision des associés en date du 1^{er} septembre 2021, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés,
- et de me prononcer, en application de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à :

- contrôler, par sondages, les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance, et d'évaluation, notamment :
 - j'ai pris connaissance des comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2020, de la société A2CS, présentant une situation nette de 2.776.058 € ;
 - j'ai pris connaissance de la décision des associés, prise en assemblée générale ordinaire, en date du 31 août 2021, de distribuer, par prélèvement sur le poste « Autres réserves », le montant de 2.100.200 € ;
 - j'ai vérifié la réalité des titres de participation détenus ;
- vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé, selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels, est au moins égal au montant du capital social.

A l'issue de mes diligences, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres, de la société A2CS, est au moins égal au montant du capital social.

Fait, à Paris, le 2 septembre 2021

Carlos FERNANDES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

